

tout seul, la valeur de dix Bismarck réunis : "L'Education que l'on reçoit à l'École ne suffit pas à faire des hommes prêts à donner leur vie pour une idée, pour l'accomplissement d'un devoir. L'armée seule peut donner cette éducation."—C'est là une observation très-profonde, une vérité très vraie, une expérience de tous les temps et de tous les pays.

Si nous nous sommes étendu avec quelque complaisance sur ces quelques données philosophiques et morales de nos *Observations critiques*, c'est que nous prévoyons une grande objection qui sera faite, dans ce pays, contre les *Idees* du Colonel d'Orsonnes, et nous pouvons même avouer que nous n'avons nulle peine et partant, nul mérite à prévoir cette objection, l'ayant entendu, de nos oreilles, formuler *dès avant* la publication de cette loyale brochure canadienne.—Il y a, je crois, certaines objections innées, qui ne sont guères qu'une précaution de pure paresse pour se dispenser d'étudier soi-même, ou de lire tout simplement le produit de l'Étude des autres. Telle est donc cette objection. On dira, ou plutôt, on répètera, car je ne fais que reproduire scrupuleusement ce qu'on dit un peu partout : "A quoi bon vraiment tout ceci, et qu'avons-nous besoin, ma foi! de toutes ces complications militantes en Canada? Nous sommes un peuple essentiellement pacifique, et si jamais notre *pacifité* venait à être troublée, nous nous trouverions en présence de qui?—du plus formidable des voisins, qui pourra, s'il le veut, nous happer d'une seule bouchée de son vaste appétit; d'autant plus que nous sommes un pays ouvert, nous n'avons à la frontière aucune ligne naturelle de défense, nous n'avons même pas, à proprement parler, de frontière? Au lieu donc de nous marteler des lois d'organisation guerrière, plus ou moins savantes, plus ou moins ingénieuses, qu'on nous dote tout bonnement d'une bonne gendarmerie civile, d'une police intérieure armée de revolvers à six coups ou même de baïonnettes, pour faire meilleure figure, qui puisse en imposer aux malfaiteurs de grands chemins et s'approprier avec la satisfaction du Pandore de la chansonnette, devenu classique à force d'être ridiculisé, ce fameux brevet de vaillance et d'honneur :

"Ah c'est un métier difficile
"Garantir la propriété!
"Protéger les champs et la ville
"Du vol et de l'iniquité!"
"etc., etc., etc."

Or sus aux honnêtes bourgeois qui parlent ainsi,—je dois m'empresser de dire que ce ne sont pas précisément des hommes d'Etat, même en herbe. Et pourtant en Canada, qui n'a pas un peu la prétention, fût-ce un étudiant en droit de première année, d'être un peu logé dans la peau d'un homme d'Etat, d'être un peu du bois dont on les fait—(Oui, quand on en fait de bois;—c'est la réponse commune.)—bref, de légiférer un jour pour sa petite part? quoiqu'il en soit, au raisonnement *précité* nous nous permettrons de répondre que ceux qui en accouchent n'oublient qu'une toute petite chose, c'est de songer à leur propre honneur national,—oh pas davantage! et que, par tout dire en un mot, les raisonnements de cette nature sont justement ce qu'on appelle des raisonnements d'abrutis. Nous demandons bien pardon de ce mot aux personnes qui pourraient se reconnaître dans l'objection textuelle que nous venons de reproduire mais ce mot, nous n'en connaissons absolument pas d'autre qui rende plus exactement notre pensée et qui traduise mieux notre opinion.

PAUL DE MALLIAY,
Des Zouaves Pontificaux,
Ancien officier d'ordonnance de S. Exc. le Général Kanzler,
Ministre des Armes de Sa Sainteté.

ECHOS DE LA CAPITALE.

M. DeCelles écrit d'Ottawa à la *Minerve* :

Il y a quatre jours que, du haut de la tribune des journalistes, je contemple et étudie la nouvelle Chambre, sans pouvoir m'orienter. Ce n'est pas étonnant, après le remue-ménage de ces derniers temps! D'abord mouvement général de droite à gauche, et de gauche à droite; puis entrée en scène de soixante figurants récemment nés à la vie parlementaire. C'est à s'y perdre. Chose assez naturelle, les groupes qui existaient à gauche, se sont reformés à droite de la même manière. On remarque çà et là les mêmes compagnons de banquette: on voit qu'ils ont déménagé en se tenant par la main. Qui se ressemblent s'assemblent. M. Laflamme et M. Jetté sont encore voisins. Pourtant de prime abord, ils ne se ressemblent guère, au physique et au moral. La figure exsangue du député de Montréal-Est n'a rien du teint enluminé de M. Laflamme; autant le premier paraît calme et concentré, autant l'autre paraît bouillant et actif. Ce n'est pas la seule différence qui frappe chez ces deux beaux-frères siamois....

En quittant ces deux illustres du rougisme, j'aperçois les places occupées jadis par des amis. Mais que sont devenus les neiges d'Antan? L'aimable Ross préfère aujourd'hui les splendeurs du fauteuil présidentiel du conseil législatif à son modeste siège de député. M. Archambault s'est donné à Québec, dédaignant Ottawa trop anglicisé pour ses allures françaises. Blanchet est indispensable à l'assemblée de Québec; Gendron s'est effacé pour nous donner Mousseau et le rendre heureux. Tous manquent à nos cercles, ainsi que Benoit à la figure enjouée, ayant toujours un sourire à la disposition de ses amis.

M. Geoffron et le Dr. Paquet se tiennent encore par la main. Voilà deux députés précieux pour le parti. Ce sont deux excellents *whippers-in*. Ils ont plus fait qu'homme du monde pour discipliner le parti et enrégimenter les jeunes à la suite de M. Dorion. Ce sont eux qui dirigent le noviciat rouge. Quand un jeune député peu ancré dans ses principes arrive, ces deux fins matois, sans avoir l'air d'y toucher, lui font subir un siège en règle, et, ma foi ils réussissent assez souvent....

Le vaillant Docteur, charmant garçon au fond, tient toujours un cataplasme rouge et des pillules libérales à la disposition des imprudents bien disposés.

Il y a quelques années, il se fit un mouvement dans la province de Québec pour faire arriver les jeunes en Parlement. Ce mouvement échoua complètement. Sans s'être entendus, et peut-être à leur insu, les électeurs ont repris le projet et ils ont réussi. Jamais on n'a vu en Chambre autant de députés dans la fleur de l'âge! MM. Laurier, Ouimet, Gill, Fréchette, St. George, Cimon, Fiset, Rouleau, Taschereau, Richard se classent entre 25 et 30 ans. Pour peu qu'ils aient de la veine, ils ne passeront point de vie à trepas, sans voir, comme M. Cauchon, leur quart de siècle d'expérience. Mais gare à vous, Messieurs les jeunes; souvent ceux qui commencent tôt finissent vite. Les débuts hâtifs, suivis de naufrages inattendus, sont nombreux dans notre histoire politique. Il y a parmi les jeunes gens des hommes de talent qui feront leur marque, et qui ont déjà donné un avant-goût de ce qu'ils nous offriront plus tard. Puisque le nom de M. Laurier s'est présenté sous ma plume, il me faut bien dire, au risque de le froisser, que son discours si éloquent, si conservateur, ne l'a pas mis en odeur de sainteté auprès des chefs.

L'absence la plus pénible, parce qu'elle est irréparable, et la plus sérieuse, est celle de ce pauvre Sir George. Hélas! nous nous sommes aperçu avant aujourd'hui, qu'il n'était plus au milieu de nous! Lorsque Washington mourut, on plaça sur son siège une branche de laurier. Nous n'avons pas besoin d'une marque semblable pour nous rappeler qu'il n'est plus là, pour soutenir les grands combats et mener ses amis à la bataille; son souvenir se conserve sans cela au fond de nos cœurs, et il ne suffit pas à un nouveau ministre d'occuper son siège pour le faire oublier.

CHRONIQUE.

M. McGreevy a réussi à placer des bons du chemin de fer de la Rive Nord sur le marché de Londres. Il a aussi acheté les matériaux nécessaires et les travaux seront bientôt commencés. Ce monsieur doit partir pour le Canada samedi prochain.

Le *Times* d'Ottawa annonce la nomination officielle de M. Truteau au poste de Commissaire de l'Intercolonial. M. Truteau remplace M. Walsh, qui a résigné. Le *Times* dit que cette nomination est *pro tempore*, et que M. Truteau gardera sa place d'assistant commissaire des Travaux Publics. Le gouvernement veut retarder la nomination permanente jusqu'à ce que l'administration de l'Intercolonial soit placée sous le contrôle du département des Travaux Publics.

On lit dans le *Courrier d'Ottawa* :

Maintenant que le calme est un peu rétabli, nous pouvons dire, sans indiscrétion, que pendant toute la durée de la tempête, M. Riel n'a pas bougé de Hull,—tantôt chez un ami, tantôt chez un autre. Il s'est même donné le luxe de venir parfois, même en plein jour, passer sous la barbe des fameux *détectives* munis des *warrants* de Clarke; et s'il ne l'ont point reconnu, ce n'est pas sa faute; il paraissait fort disposé à leur faire gagner la magnifique aubaine promise pour sa tête.

Plaisanterie à part, nous pouvons dire que si jamais un littérateur veut se donner la peine d'écrire la vie intime de M. Riel depuis l'automne dernier, les mille et un incidents qui l'ont signalée, les bons tours qu'il a joués, il fera certainement, en se tenant dans les limites de l'authenticité, le récit le plus merveilleux qu'il soit possible d'imaginer.

L'hon. M. Langevin a été interrogé par le comité chargé de s'enquérir des troubles du Nord-Ouest.

Mgr. Taché et M. l'abbé Ritchot sont à Ottawa et ont aussi été entendus par le comité de l'amnistie.

Le comité siège à huis-clos, à raison des dépêches secrètes échangées entre le gouvernement impérial et celui du Canada qui doivent être produites.

Jusqu'au *Globe* qui se sent dégoûté de la conduite de M. Clark, tant il est vrai que les traîtres ont toujours ce qu'ils méritent. Voici ce qu'il dit dans un numéro du 11 :

La déclaration du procureur-général de Manitoba le fait paraître sous un jour défavorable. Elle prouve que pendant trois ans, quoiqu'informé de tous les faits qui l'ont décidé si tard à agir, le principal administrateur de la loi à Manitoba est non-seulement demeuré inactif et a laissé le meurtrier au jour, mais il a été en termes plus ou moins intimes avec lui, l'a rencontré chez Mgr. Taché, a bu à sa santé et finalement a discuté avec lui l'intention de celui-ci de se présenter pour obtenir un siège en parlement. Voilà un spectacle assez triste.

Son Honneur le Juge Ramsay a annulé le verdict du jury du coroner faisant peser une accusation de meurtre par imprudence sur M. Brydges. La décision a été appuyée par l'honorable Juge Sanborn.

L'auteur des *Maple Leaves*, M. Lemoine, écrit au *Chronicle* de Québec :

Le sans-gêne avec lequel les princes européens trai-

taient les colonies au temps passé, a fait l'objet des observations de l'histoire. Chacun sait comment Napoléon Ier vendit, en 1804, la colonie favorite de la France, la Louisiane, au propriétaire de la *Maison-Blanche*. Tout récemment l'Alaska a été trafiqué par l'Ours de Russie, lequel a assez joliment "mis dedans" l'oncle Sam, en dépit de la réputation de souplesse de celui-ci. En 1632, après avoir tenu le Canada pendant trois ans, l'Angleterre le rendit à la France, comme on sait. Mais ce qui est nouveau pour nous c'est la proposition qui aurait été faite par l'Angleterre de rendre le Canada à la France, en 1774, si cette dernière consentait à ne point se mêler de la révolution américaine—ce qui ne fut pas accepté, puisque d'Estaing et La Fayette partirent en guerre. M. Benjamin Sulte, bien connu par ses recherches historiques, publie ce fait dans *L'Opinion Publique*, l'empruntant à des sources manuscrites récemment mises au jour à Paris. Quelqu'un ne pourrait-il pas jeter de la lumière sur ce remarquable incident historique.

Les élections dans Québec-Est et Québec-Centre ont eu lieu le 16 et le 17.

M. Valin a été élu avec 158 voix de majorité, et M. Rinfret par 500 voix.

Ils sont tous deux partisans du gouvernement local.

Le *Citizen* dit que le ministre de la marine considère que le succès du traité de réciprocité est une chose certaine.

Dans la correspondance relative à l'amnistie à ceux qui ont pris part aux troubles du Nord-Ouest et qui a été soumise à la Chambre le 17 courant, il y a une lettre du Gouverneur Archibald contenant un memorial signé par 5,000 Métis et dans lequel il est dit, entre autres, que l'on avait promis formellement aux délégués de la Rivière-Rouge, que nul Métis ou tout autre habitant de la province ne serait molesté pour avoir pris part à l'agitation dans cette province, promesse qui, disent-ils, fut confirmée par le gouvernement du Canada et réitérée au nom du gouvernement impérial par Sir Clinton Murdoch.

Le gouverneur Archibald dit que le memorial a été présenté par M. Beauchemin, député de St. Vital à la Législature locale.

Il y a aussi dans cette correspondance un long document signé par Riel et Lépine, et dans lequel ils disent que le gouvernement d'Ottawa semblait disposé à rejeter sur eux l'entière responsabilité des troubles qui ont eu lieu en 1869-70.

Sir John A. Macdonald et Sir George Etienne Cartier auraient accepté les propositions suivantes que leur soumettent les délégués du gouvernement provisoire :

"Que toutes les dettes contractées par le gouvernement provisoire au sujet des mesures illégales et téméraires que les officiers du gouvernement de la puissance avaient prises pour nous jeter dans la guerre civile, devraient être payées en entier par la trésorerie de la Puissance, et que pas un seul des membres du gouvernement provisoire ou de ceux qui agissaient d'après leurs ordres, ne seraient en aucune manière molestés ou auraient à répondre pour avoir pris part au mouvement, ou pour ce qui avait amené les présentes négociations."

Les délégués demandèrent une garantie et les deux ministres répondirent que tout était accordé par le fait qu'une bonne entente existait entre le Canada et le Nord-Ouest.

Les délégués dirent qu'il leur fallait des preuves certaines sur ce point pour satisfaire ceux dont ils prenaient les intérêts.

Là-dessus, Sir John et Sir George n'hésitèrent pas à dire que sur ce point ils pouvaient satisfaire les délégués.

SONNET

A HENRY WADSWORTH LONGFELLOW

Poète, l'autre jour nos forêts infinies
Sentirent sur leur sein passer un doux frisson;
L'air printanier s'emplit d'étranges symphonies,
Et l'aigle interrogea du regard l'horizon.

Et, mêlant ses accords aux mâles harmonies
Des torrents, chaque oiseau modula sa chanson,
Et de l'immensité les cent voix réunies
Frémirent tout à coup comme d'émotion.

Que se passait-il donc? Oui, quelle chose obscure
Avait fait tressaillir notre grande nature,
Avait rempli d'émoi le monde aérien?

C'est qu'alors, barde aimé, dont la lyre divine
Sut immortaliser le nom d'Évangéline,
Ton pied s'était posé sur le sol canadien!

W. CHAPMAN

St. François de la Beauce, avril 1874.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE PARLEMENTAIRE DU CANADA
DEPUIS 1792 JUSQU'À 1867, PAR JOSEPH A.
CHAGNON, Av.

DEUXIÈME PARLEMENT, 1ÈRE SESSION.

Conformément aux brefs d'élection émanés le 3 juin 1796, les élections générales eurent lieu dans le cours de l'été; plusieurs membres du premier parlement refusèrent de briguer de nouveau le suffrage populaire; plusieurs autres ne furent pas réélus, car sur cinquante, trente-six nouveaux députés entrèrent.

La fraction anglaise ne négligea aucun moyen pour augm-